

L'impact de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or sur l'environnement

*dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo
en République Démocratique du Congo*



GAERN ET CENADEP

Décembre 2021

Enquête de terrain sur l'impact local de l'exploitation minière des diamants



**KIMBERLEY
PROCESS
CIVIL SOCIETY
COALITION**

ÉDITORIAL

L'impact de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or sur l'environnement dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo en République Démocratique du Congo

Mbuji-Mayi/Kinshasa/Anvers, Décembre 2021

Photo de couverture : Site minier à ciel ouvert de Mujila sur le territoire de Miabi dans la province du Kasai-Oriental, photo prise le 30 mars 2021.

Contexte : Ce rapport fait partie d'un projet de recherche panafricain plus vaste, intitulé *Enquêtes de terrain sur l'impact local de l'exploitation minière des diamants*, qui a été mené dans huit pays africains par dix organisations africaines membres de la coalition de la société civile du processus de Kimberley.

Les huit rapports nationaux visent à étudier certains des impacts de l'exploitation artisanale et à petite échelle des diamants au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en République de Guinée, au Sierra Leone et au Zimbabwe, ainsi que l'impact de l'exploitation industrielle des diamants au Lesotho.

La version complète des rapports peut être lue et téléchargée sur <https://www.kpcivilsociety.org/fr/publications-2/publications-from-the-coalition/enquetes-de-terrain-sur-limpact-local-de-lexploitation-miniére-des-diamants/>

Auteurs :



Le Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles (GAERN) a été créé au début de l'année 2005 et a son siège à Mbuji-Mayi en République Démocratique du Congo. Le GAERN renforce les capacités des associations des exploitants artisanaux des ressources naturelles, mène un suivi d'accompagnement des associations des creuseurs sur terrain, sensibilise la population sur les textes de lois en matière forestière et minière et mène un plaidoyer auprès des autorités pour le respect et l'application des lois relatives aux ressources naturelles. Le GAERN intervient dans les domaines suivants : Mines, eaux et forêts ; Environnement ; Paix et transformation des conflits ; Bonne gouvernance ; I.S.T./SIDA ; Éducation informelle ; Politique publique.



Le Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP), est une association sans but lucratif créée en date du 09 septembre 2000 à Kinshasa. Il est partie intégrante de la Société Civile Congolaise et jouit de la personnalité juridique. Le CENADEP œuvre pour le bien être intégral des couches les plus défavorisés, dans les milieux populaires urbaines et ruraux. Il accompagne l'organisation des populations à la base pour qu'ensemble elles renforcent leurs luttes et appuis des projets communautaires qui promeuvent le changement social et l'autopromotion durables et réduisant les dépendances. Le CENADEP intervient dans les domaines suivants : Gouvernance Minière ; Education populaire au développement ; Développement durable et renforcement des organisations populaires ; Démocratie, bonne gouvernance et éducation citoyenne ; Genre et droits humains ; Paix et résolution des conflits ; Forêt et environnement ; Agriculture et sécurité alimentaire.

D/2021/4320/12

Édité par IPIS

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de IPIS.

Mise en page par SAKADO



**KIMBERLEY
PROCESS
CIVIL SOCIETY
COALITION**

Cette étude a été réalisée avec les conseils et le soutien technique de la Coalition de la société civile du Processus de Kimberley (CSC PK). La CSC PK est l'organisation faitière qui agit en tant qu'observateur du Processus de Kimberley (PK) au nom de la société civile. La plupart des membres de la coalition sont basés en Afrique, le plus grand continent producteur de diamants au monde. Représentant les communautés touchées par l'extraction et le commerce des diamants, les membres s'efforcent d'améliorer la gouvernance du secteur du diamant dans leur pays d'origine. L'expertise locale et régionale de la coalition nous permet de surveiller l'approvisionnement responsable en diamants sur le terrain et d'exprimer le point de vue des citoyens sur le secteur du diamant dans les forums nationaux, régionaux et internationaux. La coalition comprend des représentants du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République de Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Liberia, du Lesotho, de la Sierra Leone, du Zimbabwe et de la Belgique.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne à la société civile du processus de Kimberley. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	2
ACRONYMES.....	5
1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	6
2 INTRODUCTION.....	6
3 MÉTHODOLOGIE.....	7
3.1 Questionnaire d'enquête.....	7
3.2 Exploitation de la documentation	8
3.3 Observation directe des faits	8
3.4 Collecte des données	8
3.4.1 Choix des sites	8
3.4.2 Présentation et analyse des données.....	9
4 CONCLUSION	14
5 RECOMMANDATIONS	15
6 ANNEXES	16
6.1 Résultats obtenus à Tshopo	16
6.2 Résultats obtenus au Kasai-Oriental	18
7 INDEX ET BIBLIOGRAPHIE	21

ACRONYMES

- CSC : Coalition de la Société Civile
- CSCPK : Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley
- DIVIMINES : Division de Mines
- ETD : Entité Territoriale Décentralisée
- GAERN : Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles
- CENADEP : Centre National d'Appui au Développement et à la participation Populaire
- IPIS : International Peace Information Service
- K. OR : Kasai Oriental
- MIBA : Minière de Bakwanga
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- OSC : Organisations de la Société Civile
- PK : Processus de Kimberley
- RDC : République Démocratique du Congo
- SACIM : La Société Anhui- Congo d'Investissement Minier
- UE : Union Européenne
- ZEA : Zone d'Exploitation Artisanale

1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport présente les résultats de l'enquête menée par le Groupe d'Appui aux Exploitations des Ressources Naturelles (GAERN) et par le Centre National d'Appui au Développement et à la participation Populaire (CENADEP) en partenariat avec la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley (CSC KP) et avec l'appui de l'International Peace Information Service (IPIS).

L'enquête a été menée sur le terrain dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo en République Démocratique du Congo en vue d'évaluer les conséquences de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or sur l'environnement dans les communautés riveraines. Ces provinces sont particulièrement concernées par l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or.

Les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo ont été instituées en 2015. Elles sont issues d'une réforme administrative. Le Kasai-Oriental est issu de l'éclatement de l'ancienne Province du Kasai-Oriental qui était plus étendue, tandis que la Province de la Tshopo est issue de l'éclatement de l'ancienne Province Orientale.

a) La Province du Kasai-Oriental

Elle est située au centre du pays et elle est limitrophe de 3 provinces : le Kasai Central à l'ouest, Sankuru au nord et la Province de Lomami au sud-est. Sa population s'élève à 5 475 398 d'habitants¹, sa densité est de 574 habitants par km² et sa superficie est de 9 545 km². Cette province est constituée de la ville de Mbuji-Mayi et de 5 territoires : Kabeya -Kamuanga, Katanda, Miabi, Lupatapata et Tshilenge.

b) La Province de la Tshopo

Cette province est située au Nord-Est du pays et elle est limitrophe de 8 provinces : Maniema, Mangala, Sankuru, Bas-Uelé, Haut-Uelé, Tshuapa, Ituri, et la Province du Nord Kivu. Sa population s'élève à 2 614 630 habitants², sa densité est de 13 habitants par km² et sa superficie est de 199 567 km². La province est constituée de 7 territoires dont : Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala, Ubundu, et le territoire de Yahuma.

2 INTRODUCTION

La libéralisation de l'exploitation minière artisanale a été instituée par la promulgation de l'ordonnance-loi n° 82 - 039, du 05 novembre 1982, qui modifiait et complétait l'ordonnance-loi du 02 avril 1981 et constituait le texte de base consacrant la libéralisation de l'exploitation artisanale des substances précieuses dont le diamant et l'or. Cette exploitation est régie par le code minier en ses articles 109 à 128.

Les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo, sont deux des neuf provinces de la RDC dans lesquelles le diamant et l'or sont exploités en grande partie d'une manière artisanale et à petite échelle.

L'artisanat minier est défini dans les codes miniers³ comme toute activité par laquelle une personne physique de nationalité congolaise se livre, dans une zone d'exploitation artisanale délimitée en surface et en profondeur jusqu'à trente mètre au maximum, à extraire et à concentrer des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels.

Les moyens rudimentaires souvent utilisés sont : les bêches, les barres de mine, les machettes, les

1 DB-city.com et Population Data.net

2 DB-city.com et Population Data.net

3 Article 1 alinéa 21 du code minier

tamis etc. L'exploitation minière « à petite échelle », quant à elle regroupe les sites miniers utilisant la mécanisation ou l'intervention de la force motrice par exemple via l'utilisation de dragues, de pompes suceuses ou bien d'engins motorisés.

Dans nos régions, l'exploitation artisanale du diamant et de l'or représente une importante stratégie de subsistance pour les communautés locales au même titre que l'agriculture. En effet, pour la plupart des travailleurs mineurs elle constitue leur activité principale. L'or et le diamant jouent donc un grand rôle dans l'économie des communautés locales et constituent une importante source de revenus pour ces communautés.

D'après la loi minière congolaise⁴, les coopératives minières et les exploitants artisanaux miniers sont sensés réhabiliter chaque portion de la zone d'exploitation artisanale dès lors qu'ils ont cessé d'y travailler. Dans ce même article, il est interdit aux exploitants artisanaux et aux coopératives minières de couper les arbres qui ne se trouvent pas directement sur les sites d'extraction et il est recommandé de les contourner s'ils présentent un obstacle. Il est également interdit aux coopératives minières et aux exploitants artisanaux d'utiliser des explosifs et du mercure dans les zones d'exploitation minière artisanale.

Cette étude vise donc à évaluer les conséquences de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or dans les communautés riveraines des provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo. Pour atteindre cet objectif l'étude répondra aux trois questions suivantes :

Quelle est la nature de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo ?

Quel est l'impact de l'exploitation artisanale et à petite échelle de diamant et du l'or sur l'environnement dans les communautés minières ?

Quelles sont les mesures potentielles pour pallier aux problèmes liés à la gestion durable de l'environnement dans l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or ?

3 MÉTHODOLOGIE

Pour récolter les données sur le terrain, nous avons eu recours aux méthodes suivantes :

- Questionnaire d'enquête ;
- Exploitation de la documentation existante;
- Observation directe de faits.

3.1 Questionnaire d'enquête

Une équipe des 2 enquêteurs a été déployée sur le terrain assistée par le coordinateur national enfin de réaliser cette enquête. Un enquêteur a été envoyé dans la province de la Tshopo et l'autre dans la province du Kasai-Oriental.

Des interviews semi-structurées ont été réalisées à l'aide d'un questionnaire appliqué auprès de personnes de différentes catégories dont entre autres : les négociants, les creuseurs, les chefs de chantiers, les agriculteurs, des présidents de sites miniers et certains responsables des entités territoriales décentralisées.

4 Article 2 et 3 du règlement minier, annexe IV

3.2 Exploitation de la documentation

Nous avons consulté plusieurs documents dont des rapports de services tant étatiques que issus d'organisations privées abordant le même sujet ainsi que différents textes légaux régissant les secteurs minier et environnemental.

3.3 Observation directe des faits

Nous avons obtenu certaines informations sur base des observations faites sur le terrain lors de nos différentes descentes effectuées dans les sites ciblés et retenus.

3.4 Collecte des données

3.4.1 *Choix des sites*

Cette enquête a été réalisée dans 5 territoires dont 3 de la Province du Kasai Oriental et 2 de la Province de la Tshopo, il s'agit entre autres :

Province du Kasai-Oriental

1. Le Territoire de Miabi :

Celui-ci se trouve à 45 km de la Ville de Mbuji-Mayi. Dans ce territoire nous avons réalisé notre enquête dans le secteur de Kakangayi où se trouvent les sites de Mujila, Mbinga et Mu Tshimanga.

2. Le Territoire de Lupatapata :

Ce territoire se trouve à 15 km de Mbuji-Mayi. Historiquement y est établi un groupement qui se trouvait dans la concession de la MIBA communément appelée « Polygone ». Ce groupement a été délocalisé sans indemnisation avant d'être installé dans son milieu actuel, dans le secteur de Kabala, dans le Territoire de Lupatapata. Ici l'enquête a été réalisé dans les secteurs de Mukumbi et Kabala où se trouvent les sites de Losa, Bashingala et Lukalenge et les sites de Matempu, Tshibujitu et Tshiamoyi Muaba.

3. Le Territoire de Katanda :

Le Territoire de Katanda est à 40 km de la ville Mbuji-Mayi. Dans ce territoire l'enquête a été réalisée dans les sites miniers de Dix sacs, Dix francs, Kabuebue 1 et 2, Maku, Ndekaluka et Kabitotshi qui se situent tous dans le secteur de Nsangu.

Province de la Tshopo

1. Le Territoire de Banalia :

Ce territoire se trouve à 134 km au nord de la ville Kisangani, c'est dans le secteur de Banalia Bangba où se trouvent les sites de Tika baloba, Guma, Mai Tshopo et Lolima A et B.

2. Le Territoire de Bafwasende :

Bafwasende se trouve à 260 km à l'est de la ville de Kisangani, les sites miniers enquêtés se trouvent dans 2 secteurs de ce territoire, les sites Grace à Dieu, Gold Manning et Société SKK dans le secteur de Bemili, et le site de Dieu béni dans le secteur de Bakundumu.

Comme nous l'avons évoqué ci-haut, tous ces sites ont été choisis pour leur importante production d'or et de diamants.

3.4.2 Présentation et analyse des données

3.4.2.1 Exploitation artisanale et à petite échelle de diamants et d'or dans les provinces du Kasai-Oriental et de Tshopo

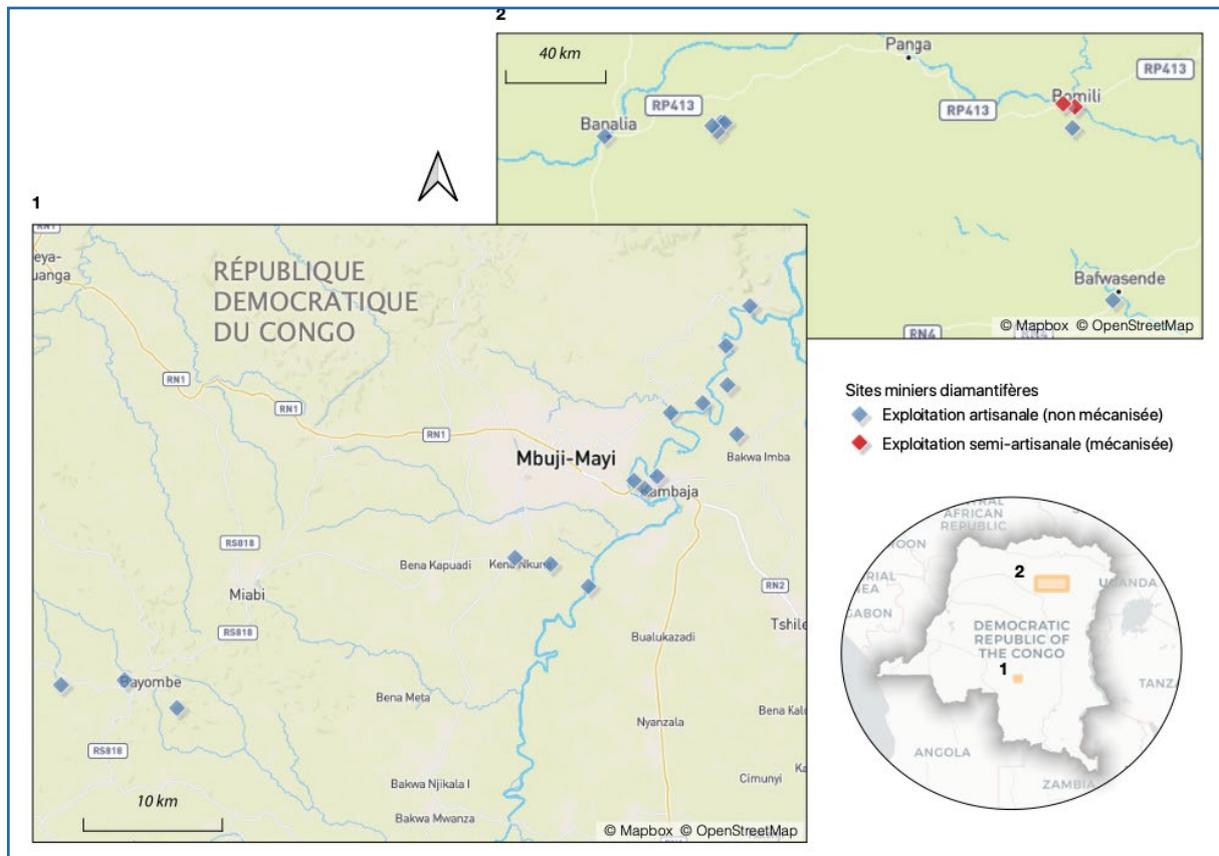


Figure 1 : Aperçu des sites miniers visités dans le cadre des enquêtes

Le Kasai-Oriental est une région extrêmement importante dans l'économie de la RDC. La région produit essentiellement des diamants de qualité industrielle. A ce jour, l'exploitation est essentiellement artisanale à la suite de l'effondrement de la grande société minière MIBA, qui faisait de l'exploitation industrielle de diamant. C'est également le cas pour la SACIM. Il convient de rappeler que l'exploitation minière artisanale a commencé avec la promulgation de l'ordonnance-loi n° 82 - 039 du 05 novembre 1982, concernant la libéralisation de l'exploitation artisanale des substances précieuses dont le diamant. Avant cette libéralisation, l'exploitation artisanale se pratiquait, mais elle était totalement informelle, avec toutes les exactions possibles.

Cette exploitation minière artisanale a prospéré rapidement et a attiré plus de gens dans l'espoir de « gain facile » et d'un « enrichissement rapide ». Elle est, depuis plusieurs années, le pilier de l'économie de la province. Mais ce secteur est désorganisé et ne contribue pas de manière significative au développement de la province.

Dans le cadre de cette étude, nos équipes ont visité 24 sites miniers dont 21 sites produisant du diamant et 3 sites aurifères. Sur les 24 sites, nous avons relevé la présence de 3 256 creuseurs dont 385 femmes (présentes sur 10 des 24 sites) et 120 enfants de moins de 15 ans qui participaient activement à la production (présents sur 5 des 24 sites). En moyenne (médiane), les sites visités étaient composés de 96 travailleurs. Les femmes ne creusent que sur 5 des 10 sites sur lesquelles elles sont présentes, sur les 5 autres sites elles transportent les minerais entre le puits et la zone de traitement et participent au nettoyage des graviers. Cependant, les femmes et les enfants sont également présents sur les autres

sites, même s'ils ne participent pas directement à la production de minerais. Ainsi, sur les 24 sites visités, les femmes vendent de la nourriture (20 sites), se prostituent (11 sites) ou transportent de l'eau (5 sites).

Nous notons à ce jour que selon les informations collectées auprès des membres de certaines coopératives, la plupart des « coopératives minières » qui existent dans les sites ciblés - et voir même ailleurs en dehors de la ville de Mbuji-Mayi - fonctionnent comme des entreprises individuelles. Le caractère associatif n'y est pas respecté et les exploitants artisanaux de diamant sont considérés comme des travailleurs et ne bénéficient pas d'encadrement comme le feraient les véritables coopératives.

Il sied de préciser aussi que l'État n'a pas été proactif pour fournir un soutien à ces creuseurs. Seuls 5 des 24 sites visités sont couverts par une coopérative. En revanche, nous avons pu noter que tous les sites visités par nos équipes reçoivent la visite régulière des services de l'état, soit l'administration des mines (14 sites), soit la police des mines (9 sites), soit le SAEMAPE (7 sites).

Ces services viennent pour contrôler la production, assurer la sécurité des creuseurs, récolter des informations ou bien prélever une part de gravier minéralisé pour le groupement, la chefferie ou pour leur bureau directement. Des militaires ou des agents de l'ANR sont également parfois présents, notamment sur 13 des 24 sites miniers visités.

Dans la Province de la Tshopo, le diamant qui y est essentiellement exploité est de qualité de Joaillerie. Le diamant est plus présent dans les territoires de Banalia, Bafwasende et aussi d'Ubundu.



Figure 2 : Exploitation artisanale dans le site minier de Dix francs à Bakwa Bowa le 19/02/2021



Figure 3 : Exploitation à Petite échelle dans le site minier de Kabitotshi à Tshitenge le 25/02/2021

3.4.2.2 Impact de l'exploitation artisanale du diamant et de l'or sur les communautés riveraines

Avec la libéralisation de l'exploitation artisanale minière de l'or et de diamants en 1982, une grande majorité de la population a abandonné l'agriculture au détriment de l'exploitation de l'or et du diamant, car les gains dans le secteur artisanal du diamant et de l'or promettaient d'être rapides, faciles et importants. Ainsi s'il arrivait qu'il y ait un gisement de diamants dans un champ quelconque, le responsable du champ acceptaient et autorisaient qu'on exploite le diamant sur son terrain tout en détruisant les champs, selon un témoignage d'un chef de chantier rencontré sur place dans le site minier de Matempu à Bakwa Tshimuna. Lorsqu'un nouveau gisement est découvert, il est également noté que les jeunes abandonnent les études pour se lancer dans l'exploitation du diamant et de l'or.

Enfin, on observe une multiplication des maladies liées à l'eau et aux mains sales, ainsi qu'un accès difficile aux soins de santé de qualité, une dépravation des mœurs, et aussi une hausse des prix des denrées de premières nécessités. C'est un constat vécu lors de nos multiples interventions sur le terrain.

3.4.2.3 Importance socio-économique pour les communautés minières de l'exploitation artisanale et à petite échelle

L'exploitation artisanale et à petite échelle a contribué à la création d'emplois pour des milliers de personnes et joue un rôle important dans l'économie des communautés riveraines. Elle constitue une source importante de revenus pour ces communautés et elle reste l'activité principale de la plupart des personnes de ces communautés. L'activité minière renforce également d'autres activités économiques, notamment le commerce des produits manufacturés, les boutiques d'habillement, les produits agricoles, les bars et les restaurants. Ces produits se vendent à un prix très élevé dû à la circulation facile de monnaie dans les sites et aux difficultés d'amener les produits par la route.

3.4.2.4 Impact socio-économique de l'exploitation artisanale du diamant et de l'or sur les communautés riveraines

Les exploitants artisanaux de diamants qui travaillent dans ce secteur le font dans des conditions déplorables et ne gagnent pas assez pour soutenir leurs familles. En outre, les creuseurs ont besoin de préfinancements pour subvenir à leurs besoins pendant la phase d'exploitation des diamants. Ces fonds sont fournis par de potentiels acheteurs ou d'autres négociants, appelés localement « sponsors ». Lorsque les diamants sont trouvés, les sponsors, en échange de l'argent qu'ils ont donné en avance, sont en principe les premiers à être informés et à décider du prix de vente des pierres.

Très souvent, cette situation se fait au détriment des exploitants artisanaux de diamants, qui travaillent généralement en solo ou en groupes spontanés, bien que certaines « coopératives minières » existent. Les exploitants artisanaux vivent généralement dans des conditions de pauvreté aigües et ont des difficultés pour assurer la scolarisation de leurs enfants, accéder aux soins de santé, etc.

Les creuseurs travaillent durement de nuit comme de jour, sous le froid et la chaleur, voir aussi pendant la saison des pluies. Parmi les 24 sites visités lors de notre enquête, 22 sont non mécanisés, les creuseurs utilisent seulement leur force physique. Ainsi, leur santé mentale et physique ne manquera pas de payer un lourd tribut car l'épuisement nerveux dû aux efforts physiques intenses et le souci de gagner à tout prix de l'argent les poussent à ce dur labeur.

Les motopompes étaient visibles sur seulement 14 sites et des machines sur seulement 3 sites. Mais même sur les sites semi-mécanisés, les exploitants vivent toujours dans la pauvreté. Tout cela montre à suffisance comment l'exploitant artisanal de diamants est « exploité » dans son travail et ne sait pas vraiment en vivre. L'exploitation est peu formalisée car seuls 8 sites sur 24 sont couverts par un permis artisanal (7) ou mécanisé (1).

Avec la baisse du cours du diamant suite à l'épidémie de Covid-19, beaucoup de creuseurs ont migré vers l'exploitation artisanale de l'or. En effet l'obtention de l'or est beaucoup plus facile que le diamant et surtout il permet d'obtenir un gain plus régulier car chaque gramme compte. La baisse du cours du diamant s'est ajoutée aux difficultés que connaissent les creuseurs de diamants de la Tshopo et du Kasai-Oriental pour subvenir à leurs besoins. Au contraire, les creuseurs qui se sont tournés vers l'exploitation de l'or ne sont pas confrontés à cette difficulté et ont plus de chance de garantir leur survie étant donné la quantité d'or présente dans la région.

3.4.2.5 Conséquence de l'exploitation artisanale du diamant et de l'or sur l'environnement

Voici les différents problèmes provoqués par l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or sur l'environnement :

La dégradation des sols :

Après l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or, le sol devient non utilisable ni pour la chasse, ni pour l'agriculture ni pour d'autres activités. Généralement, les puits de l'exploitation minière restent non remblayés occasionnant ainsi des érosions et des ravins.

Figure 4 : La dégradation des sols à Tshitenge dans le site de Maku le 24/02/2021



La pollution des cours d'eau :

Après les tamisages de graviers, les cours d'eau exploités pour cette activité sont pollués et parfois ce tamisage est effectué dans les mêmes sources ou rivières utilisées régulièrement pour les travaux ménagers et dans certains cas même pour récolter l'eau à boire. Nous avons noté que la couleur ou l'odeur de l'eau a changé à cause de l'exploitation des minerais sur 8 des 24 sites visités.

Figure 5 : Pollution de l'eau dans le site de Bashingila dans le Territoire de Lupatapata le 18/03/2021



La déforestation :

Pendant l'exploitation minière du diamant et de l'or et lors de l'expansion de la mine, les exploitants ne tiennent pas compte des arbres. Ils les abattent toujours dans le souci d'obtenir les graviers et abattent des arbres jusqu'à ce que les activités s'arrêtent. Nous avons noté une importante déforestation pour l'extension des activités minières sur 13 des 24 sites visités.

Figure 6 : Abattage des arbres dans le site de Lolima A à Banalia le 25/02/2021

Diminution de la production agricole :

Lorsqu'il y a ne fut-ce qu'un nouveau gisement de diamants ou d'or dans un village quelconque, plusieurs personnes abandonnent les champs et se lancent dans l'exploitation minière de diamants ou d'or pour gagner rapidement de l'argent.

Les accidents :

On observe qu'après le creusage des trous d'exploitation minière et après l'extraction des graviers, les exploitants miniers ne prennent pas soin de remblayer les trous. Ils laissent les puits ouverts, exposant ainsi un terrain propice aux risques d'accidents ou d'éboulement. Lors de nos activités, nous avons ainsi été informés que sur le site minier de Matempu, dans le Territoire de Lupatapata au Kasai-Oriental, des éboulements ont causé un accident, mais non mortel.



Figure 7 : Un puits délaissé non remblayé à Matempu à Lupatapata, le 05/03/2021

3.4.2.6 Gestion durable de l'environnement dans l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or

De façon officielle, la gestion de l'environnement désigne les décisions et les actions ayant trait à l'affectation et au développement des ressources ainsi qu'à l'utilisation, à la restauration, à la réhabilitation, à la surveillance et l'évaluation de la modification de l'environnement.⁵ Cette gestion consiste en l'établissement d'un équilibre entre les besoins croissants en ressources naturelles de la population et les ressources disponibles, tout en cherchant des solutions d'avenir.

La gestion durable de l'environnement contribue à réduire l'impact des opérations humaines sur l'environnement. C'est aussi un ensemble de règles ou normes législatives et réglementaires qui régissent la gestion durable des ressources naturelles, comme défini dans le Règlement minier et le Code minier de la RDC.⁶

Ainsi la gestion durable de l'environnement dans l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or est la gestion responsable de toutes les ressources minières et consiste à gérer cet environnement avant, pendant et après leur exploitation afin d'éviter les impacts négatifs de l'exploitation minière.

Cette gestion durable de l'environnement minier n'est pas appliquée dans les sites miniers que nous avons visités. Les risques et conséquences liés à la mauvaise exploitation artisanale du diamant et de l'or ne sont ni mesurés, ni pris en compte par les exploitants artisanaux et le Gouvernement de la RDC. D'après nos observations sur le terrain, les puits de diamants et d'or restent non remblayés après l'exploitation et occasionnent des érosions et rendent les sols inutilisables pour d'autres activités.

Il est nécessaire que tous les acteurs intervenants dans le secteur minier pratiquent une exploitation artisanale responsable tout en respectant les textes légaux régissant le secteur en matière de gestion de l'environnement. Concrètement, cela peut se faire en réhabilitant chaque portion de la terre après l'exploitation et en évitant de couper les arbres sur les zones d'exploitation artisanale.

Les organisations de la société civile peuvent accompagner et sensibiliser les exploitants artisanaux sur le respect des textes légaux du secteur minier et sur la protection de l'environnement.

Le Gouvernement doit veiller à l'application des textes légaux régissant le secteur minier tels que stipulés dans le règlement et le code minier de la RDC, tout en initiant des mesures contraignantes pour les récalcitrants. Cela permettra d'atténuer les risques et dangers dus à l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or, et ainsi éviter la dégradation des sols et toutes autres conséquences négatives liées à cette exploitation artisanale.

4 CONCLUSION

Cette enquête sur l'impact de l'exploitation artisanale et à petite échelle du diamant et de l'or sur l'environnement dans les provinces du Kasai-Oriental et de la Tshopo en République Démocratique du Congo, nous a permis d'identifier différentes atteintes à l'environnement dans les territoires de Bafwansende et Banalia (province de la Tshopo) et dans les territoires de Lupatapata, Miabi et Katanda (province du Kasai-Oriental). Parmi les responsables des entités territoriales décentralisées, des présidents de mines, des négociants et des creuseurs, plus de 60% des personnes interrogées reconnaissent que la dégradation du sol est la plus grande conséquence de l'exploitation artisanale et à petite échelle de diamant et de l'or dans la communauté. Cette dégradation rend le sol non utilisable après l'exploitation de ces minerais, ni pour la chasse, ni pour l'agriculture.

5 <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/gestion-de-lenvironnement>

6 Titre V Article43 du règlement minier de la RDC.

Ainsi il s'avère très important d'amorcer les actions de sensibilisation de toutes les communautés riveraines, de tous les exploitants artisanaux d'or et du diamant et de tous les acteurs intervenants dans ce secteur sur la protection de l'environnement par la gestion durable de l'environnement minier.

Pour pallier ces problèmes, l'Etat congolais doit, à travers ses différents services du ministère des mines, mener des actions pour réduire l'impact de cette exploitation dans ces communautés. Des mesures contraignantes doivent être prises pour sanctionner tous les exploitants qui ne respectent pas les lois et normes qui sont établies par le gouvernement de la RDC dans le code et règlements miniers. Enfin, pour une gestion durable de l'environnement, il est nécessaire de trouver un équilibre entre la demande croissante et les ressources disponibles.

5 RECOMMANDATIONS

Nous demandons :

Aux services spéciaux de Ministères de mines et de l'environnement de l'état congolais de :

1. Faire respecter les règles et lois régissant le secteur minier dans l'exploitation artisanale et à petite échelle de diamants et d'or ;
2. Définir et mettre en œuvre la réglementation en matière de protection de l'environnement ;
3. Renforcer et/ou soutenir le SAEMAPE notamment en le dotant des tous les moyens possibles pouvant lui permettre de bien effectuer son travail d'appui et d'encadrement des exploitants artisanaux dans l'exercice de leur travail, et aussi augmenter le nombre d'agents de cette institution afin de pouvoir couvrir tous les sites ;
4. Effectuer des contrôles environnementaux, périodiques et ponctuels, des sites d'exploitation artisanale et vérifier leur conformité aux obligations de protection de l'environnement minier.

Aux exploitants artisanaux de :

1. Respect des lois et règles qui régissent le secteur minier en matière de la gestion de l'environnement minier ;
2. Respecter les périmètres où il leur est permis d'exploiter librement le diamant et l'or ;
3. Payer les cartes des creuseurs ;
4. Ne plus utiliser explosifs et mercure dans les ZEA, ne pas couper les arbres qui se trouvent dans les sites et réhabiliter chaque portion des ZEA lorsqu'ils y cessent l'exploitation.

Aux OSC de :

1. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation des exploitants artisanaux sur les techniques d'exploitation artisanale ;
2. Intensifier les campagnes de vulgarisation des textes légaux régissant ce secteur ;
3. Organiser la formation des exploitants artisanaux sur la gestion durable de l'environnement minier.

6 ANNEXES

Fiche de questionnaire etude sur l'impact de l'exploitation artisanale et a petite echelle du diamant et de l'or sur l'environnement des communautés riveraines locales dans les provinces du Kasai-oriental et de la Tshopo en RDC.

1. Quels sont les différents problèmes provoqués par l'exploitation du diamant ou de l'or sur l'environnement dans votre milieu ?
2. Quels sont les efforts fournis pour pallier ces problèmes ?
3. L'exploitation du diamant ou de l'or a-t-elle un impact sur la production agricole, la pêche, la chasse et l'élevage ?
4. Quelle est l'activité la plus pratiquée dans votre milieu ?

6.1 Résultats obtenus à Tshopo

1. Quels sont les différents problèmes provoqués par l'exploitation du diamant ou de l'or sur l'environnement dans votre milieu ?

	Tika Baloba	Guma	Mai Tshopo	Lolima A	Lolima B	Golin Mining	Société SSK	Dieu Beni	Grâce à Dieu	Total	%
Dégradation de sol		X	X	X	X			X	X	6	66,6
Déforestation		X	X	X	X			X	X	6	66,6
Pollution de cours d'eaux											00
Diminution de gibiers		X	X		X					3	33,3
Diminution de poissons	X					X				2	22,2

La lecture de ce tableau ci-dessus révèle que les plus importants problèmes provoqués par l'exploitation du diamant ou de l'or sont la dégradation du sol et la déforestation soit respectivement 66,6 % pour chacun, et vient ensuite la diminution des gibiers soit 33,3 % et enfin, 22,2% pour la diminution des poissons.

Ainsi, la dégradation et la déforestation sont les problèmes au centre de l'exploitation du diamant ou de l'or.

2. Quels sont les efforts fournis pour pallier ces problèmes ?

Site Assertion	Tika Baloba	Guma	Mai Tshopo	Lolima A	Lolima B	Golin Mining	Société SSK	Dieu Beni	Grâce à Dieu	Total	%
Le remblayage des puits										0	
Limiter l'abatage des arbres										0	
Purifier de l'eau de boisson										0	
Reboisement										0	
Aucun	X	X	X	X	X	X	X	X	X	8	100

Au regard de ce tableau, nous pouvons tout simplement comprendre qu'aucun effort n'a été fourni pour pallier les problèmes liés à l'exploitation du diamant ou de l'or.

3. L'exploitation du diamant ou de l'or a-t-elle un impact sur la production agricole, la pêche, la chasse et l'élevage ?

	Tika Baloba	Guma	Mai Tshopo	Lolima A	Lolima B	Golin Mining	Société SSK	Dieu Beni	Grâce à Dieu	Total	%
Terrain non utilisable après l'exploitation du diamant ou de l'or		X	X	X	X			X	X	6	66,6
Abandon de l'agriculture au détriment du diamant ou de l'or			X		X					2	22,2
Effectuer de longues distances pour faire la chasse des gibiers		X		X	X					3	33,3
Les gibiers deviennent rares		X	X		X			X		4	44,4
Les poissons deviennent rares	X					X	X			3	33,3
Totaux										18	

Nous constatons qu'il existe certainement des impacts de l'exploitation du diamant ou de l'or sur certains secteurs socio-économiques.

Ainsi, le terrain non utilisable après l'exploitation du diamant ou de l'or est évalué à 66,6 %, l'abandon de l'agriculture au détriment de cette exploitation minière est évalué à 22,2 %, faire de longues distances pour chasser est évalué à 33,2 %, la rareté des gibiers à 44,4 %, et la rareté des poissons est évaluée à 33,2 %.

Voilà pourquoi il se dégage que la non-utilisation de terrain après l'exploitation minière du diamant ou de l'or est la triste réalité exprimée dans plusieurs sites et peut impacter négativement plusieurs domaines, notamment agricoles, et la chasse.

4. Quelle est l'activité la plus pratiquée dans votre milieu ?

	Tika Baloba	Guma	Mai Tshopo	Lolima A	Lolima B	Golin Mining	Société SSK	Dieu Beni	Grâce à Dieu	Total	%
Agriculture			X							1	11,1
La pêche et l'élevage						X	X			2	22,2
La chasse					X			X	X	3	33,3
Le diamant	X	X			X				X	4	44,4
L'or						X	X	X		3	33,3

Concernant ce tableau, il est clairement exprimé que l'activité du diamant représente 44,4 %, l'or et la chasse ont respectivement 33,3 % chacune. Et ensuite la pêche et l'élevage 22,2 %, enfin l'agriculture 11,1 %.

6.2 Résultats obtenus au Kasai-Oriental

1. Quels sont les différents problèmes provoqués par l'exploitation du diamant ou de l'or sur l'environnement dans votre milieu ?

	Dix sacs	Dix francs	Kabuebue 1 et 2	Maku	Ndekaluka	Kabitotshi	Matampu	Tshibujitu	Tshiamoyi muaba	Losa	Bashingala	Lukalenga	Mujila	Mu Tshimanga	Mbinga	Total	%
Dégradation de sol	X	X		X	X	X	X	X	X		X		X	X		11	73,3
Déforestation													X			1	6,6
Pollution de cours d'eau																	0,0
Diminution des gibiers													X			1	6,6
Diminution des poissons												X				1	6,6

Les problèmes les plus importants sont la dégradation du sol qui est évaluée à 73,3%, ensuite la déforestation, la diminution des gibiers et la diminution des poissons qui sont évaluées 6,6 %. Ainsi

nous pouvons conclure que la dégradation du sol est le problème qui est au centre de l'exploitation du diamant au Kasai-Oriental.

2. Quels sont les efforts fournis pour pallier ces problèmes ?

	Dix sacs	Dix francs	Kabuebue 1 et 2	Maku	Ndekaluka	Kabitotshi	Matampu	Tshibujitu	Tshiamoyi muaba	Losa	Bashingala	Lukalenga	Mujila	Mu Tshimanga	Mbinga	Total	%
Le remblayage des puits																	
limiter l'abatage des arbres																	
Purifier de l'eau de boisson																	
Reboisement																	
Aucun	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15	100

Nous pouvons conclure qu'aucun effort n'a été fourni pour remédier aux problèmes liés à l'exploitation du diamant.

3. L'exploitation du diamant ou de l'or a-t-elle un impact sur la production agricole, la pêche, la chasse et l'élevage ?

	Dix sacs	Dix francs	Kabuebue 1 et 2	Maku	Ndekaluka	Kabitotshi	Matampu	Tshibujitu	Tshiamoyi muaba	Losa	Bashingala	Lukalenga	Mujila	Mu Tshimanga	Mbinga	Total	%
Terrain non utilisable après l'exploitation du diamant ou de l'or	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15	100
Abandon de l'agriculture au détriment du diamant ou de l'or		X					X			X			X	X	X	6	40
Effectuer de longues distances pour faire la chasse des gibiers													X			1	6,6
Les gibiers deviennent rares													X			1	6,6
Les poissons deviennent rares																00	00

Nous constatons qu'il existe des impacts de l'exploitation artisanale du diamant sur certains secteurs socio-économiques. Ainsi le terrain non utilisable après l'exploitation de diamants est évalué à 100 %, l'abandon de l'agriculture au détriment de cette exploitation minière est évalué à 40 %, effectuer de longues distances pour faire la chasse et la rareté des gibiers sont évalués à 6,6 % chacun. Il se dégage donc que la non utilisation de terrain après l'exploitation minière de diamants est une triste réalité trouvée dans tous les sites visités.

4. Quelle est l'activité la plus pratiquée dans votre milieu ?

	Dix sacs	Dix francs	Kabuebue 1 et 2	Maku	Ndekaluka	Kabitotshi	Matampu	Tshibujitu	Tshiamoyi muaba	Losa	Bashingala	Lukalenga	Mujjila	Mu Tshimanga	Mbinga	Total	%
Agriculture	X		X					X			X					4	26,6
La pêche et l'élevage																00	00
La chasse													X			1	6,6
Le diamant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	15	100
L'or																00	00

Il est exprimé que l'activité du diamant est la plus pratiquée dans tous les milieux visités, soit 100 %, l'agriculture représente 26,6 % et enfin la chasse représente 6,6%.

7 INDEX ET BIBLIOGRAPHIE

- Gestion de l'environnement, IMPACT
- Rapport d'enquête sociale dans les sites miniers d'exploitation artisanale de diamant dans la province du Kasai oriental en République Démocratique du Congo GAERN/ONG
- Règlements miniers de la RDC
- Code miniers de la RDC

